

poliomyélite dans deux centres de traitement pour hospitalisés et dans deux centres de rétablissement physique. Ces deux derniers centres reçoivent aussi les paralysés cérébraux et autres malades. Le *Saskatchewan Council for Crippled Children and Adults* seconde les efforts de services auxiliaires tels que les services de transport et les cliniques mobiles, tandis que le ministère du Bien-être public et de la Réadaptation dirige la réadaptation professionnelle et coordonne les services.

**Alberta.**—Les services d'hygiène publique et hospitaliers fondamentaux sont décentralisés au moyen d'unités sanitaires locales, de services de santé municipaux, de districts infirmiers et de districts hospitaliers. Le ministère de la Santé publique surveille et subventionne les programmes locaux, dirige les divers services de prévention spécialisés, des programmes de lutte contre diverses maladies et de soins de santé individuels à l'intention de groupes choisis.

*Hygiène publique générale.*—Dix-huit unités sanitaires locales et trois services de santé municipaux, tous à service continu, desservent 89 p. 100 de la population. Des services locaux partiels sont assurés, au moyen de 29 districts infirmiers "municipaux", de plusieurs régions provinciales d'inspection sanitaire et de divers services de santé municipaux, dans les régions rurales qui se trouvent en dehors des unités sanitaires.

Les unités sanitaires et les services de santé municipaux sont dirigés à l'échelon local; c'est la province, cependant, qui paie 60 p. 100 du coût des services agréés. La Division provinciale des services de santé locaux coordonne l'assistance technique accordée par les divisions suivantes: génie sanitaire, maladies transmissibles, enseignement de l'hygiène, hygiène alimentaire, statistique démographique et autres. En ce qui regarde la bactériologie d'hygiène publique et la pathologie des tissus, des examens, presque tous gratuits, se font au laboratoire provincial.

*Soins hospitaliers et médicaux.*—La Division des services hospitaliers et médicaux assure une hospitalisation gratuite aux femmes en couches. Elle administre un programme de services médicaux et hospitaliers à l'intention des bénéficiaires de l'assistance publique. Elle partage avec les municipalités le coût du plan provincial-municipal d'hospitalisation.

Des services hospitaliers, médicaux, dentaires, optiques et thérapeutiques sont fournis gratuitement aux bénéficiaires de la pension universelle de vieillesse qui ont droit au supplément de pension, à ceux qui reçoivent la pension de l'assistance-vieillesse, aux aveugles pensionnés, aux bénéficiaires des allocations aux mères et aux veuves, ainsi qu'aux personnes qui sont à leur charge. Des services médicaux et connexes sont fournis d'accord avec le Collège des médecins et chirurgiens de l'Alberta et avec l'Association dentaire, tandis que les frais hospitaliers sont payés en vertu d'une entente avec les *Associated Hospitals* de l'Alberta. Le ministère du Bien-être public verse aux municipalités des subventions équivalant à 60 p. 100 des frais représentés par les soins médicaux et hospitaliers donnés aux indigents locaux.

Le programme provincial-municipal d'hospitalisation, dirigé à l'échelon local sous la surveillance de la province, assure à presque toute la population de la province des soins hospitaliers de salle publique et des services spéciaux. Les frais sont répartis entre le malade, la municipalité et le ministère provincial de la Santé. Le malade paie \$1 par jour pour les soins de salle publique et le coût de services spéciaux jusqu'à concurrence de \$1 par jour. Le reste du tarif de base pour les soins de salle publique et du tarif des services spéciaux, fixés par les règlements provinciaux dans le cas de chaque hôpital, est payé par la municipalité, à laquelle la province rembourse 60 p. 100 de ces dépenses, ou bien 50 p. 100 lorsque la municipalité ne donne que les soins de salle publique.

*Hygiène mentale.*—Les aménagements d'hygiène mentale, administrés par la Division de l'hygiène mentale, comprennent cinq hôpitaux pour maladies mentales, une école de formation pour les arriérés, des cliniques locales et des cliniques d'orientation juvénile. Grâce à l'aide apportée par des subventions provinciales, deux quartiers de psychiatrie sont maintenus dans des hôpitaux généraux.